

Interpol demande à l'Algérie de lui remettre Cheb Mami

Culture & Divertissement

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-01-2008 20:06:40

Interpol a demandé officiellement à l'Algérie de lui remettre le chanteur franco-algérien de raï Cheb Mami, sous le coup d'un mandat d'arrêt international émis par la justice française, pour le livrer à la France, a annoncé jeudi le quotidien algérien An-Nahar.

Selon le quotidien arabophone, la demande de l'organisation internationale de police a été remise à la direction nationale de la sûreté algérienne, qui en a informé officiellement le ministère de la Justice.

Le ministère de la Justice en a, à son tour, saisi le procureur de Saïda (sud-ouest algérien), où est situé le domicile familial de Cheb Mami qui résiderait actuellement en Algérie.

L'information n'a pu être confirmée de source algérienne.

Un mandat d'arrêt international avait été lancé le 18 mai en France à l'encontre du chanteur de raï âgé de 40 ans, de son vrai nom Mohammed Khalifati, qui ne s'était pas présenté à une convocation de justice concernant une affaire de "violence volontaire" sur une ex-compagne.

Le mandat d'arrêt international a été émis par le tribunal de Bobigny près de Paris après la non-présentation de Cheb Mami qui était convoqué devant un juge d'instruction le 14 mai.

Mis en examen le 28 octobre pour "violence volontaire, séquestration et menace sur victime pour tendre à un retrait de plainte" sur une de ses anciennes compagnes, le chanteur avait été écroué au quartier VIP de la prison de la Santé à Paris. En février, il avait versé la caution nécessaire à sa remise en liberté et avait été placé sous contrôle judiciaire.

Il lui est reproché d'avoir tenté de faire avorter une ancienne compagne, selon une source proche du dossier.

La victime présumée, photographe de presse spécialisée dans le raï, serait partie à Alger à l'été 2005, où elle aurait été séquestrée dans la maison d'un ami de Cheb Mami, et deux médecins auraient procédé à un curetage.

Revenue en France, la jeune femme aurait constaté la viabilité du fœtus et décidé de garder l'enfant, une fille, qui serait aujourd'hui âgé de 16 mois.

Dans des déclarations à la presse en juin en France et en Algérie, Cheb Mami a affirmé vouloir être jugé en Algérie, après avoir perdu "confiance en la justice française".

"Je n'ai plus confiance en la justice française", a-t-il dit notamment au Quotidien d'Oran. "Aujourd'hui, je suis dans mon pays. J'ai confiance en la justice de mon pays et je me tiens à son entière

disposition si elle décidait de me juger", a ajouté Cheb Mami en dénonçant "un acharnement quasi orchestré des médias français et européens" motivé, selon lui, par son statut de "star arabe".

AFP